



Actualités sur la protection des troupeaux 2025

Nouveautés et échanges d'expériences

L'organisation de la protection des troupeaux évolue en permanence. La collaboration avec les cantons et les partenaires régionaux y joue un rôle très important. Vous vous intéressez aux nouveautés concernant la protection des troupeaux et souhaitez échanger sur certains aspects ? La journée nationale annuelle consacrée à l'actualité sur la protection des troupeaux favorise l'échange de connaissances sur les mesures possibles et leur mise en oeuvre dans la pratique. Venez profiter des différentes expériences de multiples acteur-trice-s dans ce domaine.

Date : Jeudi 13 novembre 2025, 09h00 – 16h00
Lieu : Kulturhof-Schloss Köniz, Salle «Rossstall», Muhlernstrasse 11, CH-3098 Köniz BE
+41 (0)31 972 46 46

Responsables : Andrea Besinic, AGRIDEA (andrea.besinic@agridea.ch)
François Meyer, AGRIDEA (francois.meyer@agridea.ch)

N° du cours : 25.337 F

Objectifs :

Les participant-e-s :

- reçoivent des informations et un soutien concernant la mise en oeuvre de la stratégie sur la protection des troupeaux ;
- découvrent des projets en Suisse et à l'étranger sur ce thème ;
- échangent leurs points de vue sur les tâches des cantons et les différentes conditions cadres ;
- discutent des processus de changement dans les domaines de l'économie alpestre et de la protection des troupeaux.

Méthodes : Présentations, échanges d'expériences, discussions



ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Jeudi 13 novembre 2025

09h00	Accueil, café et croissants
09h15	Salutations, objectifs et programme <i>AGRIDEA</i>
09h25	Situation des grands prédateurs en Suisse <i>Sven Buchman, KORA</i>
09h55	Actualités de l'Office fédéral de l'environnement <i>Isa Steenblock, OFEV</i>
10h25	Actualités sur la reconnaissance des CPT <i>Felix Hahn, François Meyer, Service chargé des CPT (AGRIDEA)</i>
10h50	Pause
11h20	Gestion des conflits avec les CPT <i>Heinz Feldmann, SPAA</i>
11h50	Protection des bovins en Basse-Saxe (Allemagne) Expériences, technique et maintenance, adaptations opérationnelles <i>Peter Schütte, Herdenschutz Niedersachsen - DE</i>
12h30	Repas de midi
14h00	Tables itinérantes – par groupe en rotation <i>Table 1 : Bilan général de la saison 2025</i> <i>Table 2 : Chiens de protection des troupeaux</i> <i>Table 3 : Situation actuelle avec les bergers et l'aide supplémentaire sur les alpages</i> <i>Table 4 : Clôtures et protection des bovins, avec Peter Schütte (Herdenschutz Niedersachsen – DE)</i>
15h45	Synthèse et perspectives pour l'avenir <i>Daniel Mettler, AGRIDEA</i>
16h00	Fin de la journée et apéritif

Informations pratiques

Tarif du cours

Forfait conseillères et conseillers ou collaboratrices et collaborateurs de l'OFAG, de centres de recherche et de formation ainsi que d'organismes membres d'AGRIDEA.

- CHF 180.– par jour

Autres participant-e-s

- CHF 300.– par jour

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée) qui se montent à CHF 50.– sont comprises dans le tarif du cours.

L'apéritif en fin de journée au prix de CHF 15.- n'est pas compris dans le tarif du cours.

Langue du cours

Les référents parlent dans leur langue (soit en allemand soit en français). Les présentations sont projetées dans les deux langues et une traduction simultanée en français et en allemand est organisée.

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Inscription et délai d'inscription

[25.337](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales d'AGRIDEA. Vous les trouvez sous https://www.agridea.ch/Terms_et_conditions/

Informations

+41 (0)21 619 44 06

cours@agridea.ch

Désinscription

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100. – sera facturée. La facturation de frais supplémentaires reste possible, p. ex. pour les réservations qui auraient déjà été effectuées (lieux d'accueil, restaurant, hôtel, etc.).

Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux frais d'inscription.